MIN DE FER

ATLANTIQUE.

IONS D'ETE.

ez-vous durant cette
promener sur le St-
lac Champlain, aux
ux Montagnes Vertes,
Blanches ou dans d'au-
Alors, avant d'acheter
essez-vous au bureau des
da Atlantique, bâtisse
au coin des rues Sparks
voir des prix exception-
etc.
ns des billets pour tous
r, à des prix excessive-

ns l'attention du public
ques excursions suivan-
rs les Rapides du St-

fait nos arrangements
GATINEAU qui marche
semaine entre Clark's
réal jusqu'au 1er Octo-
Le vapeur quittera son
Mardis, Jeudis et Same-
des trains du matin,
on, New-York, Ottawa,
tous les points inter-
uiera les Rapides, arri-
l vers trois heures p. m.
ont délivrés par cette
bec, tous les points du
ssi pour tous ceux du
intercolonial.
ursion du Samedi à
t bon pour partir par
medi, voyage complet
par bâteau en sautant
par la rivière Ottawa
Navigation Co.) et re-
errée, par le train du
par les rapides du St-
l'Ottawa River Navi-
ère Ottawa).
à Valleyfield et retour,
's Hotel inclus. Billet
les trains du Samedi et
. Les Rapides du Co-
alleyfield sont devenus
présence de la Perche
s eaux.
e du public, de bons
ournis.
a à Rouse's Point et
bon pour trente jours.
otel, situé au pied du
est le meilleur dans le
York, pêche et naviga-
a à Rouse's Point et
mpris à Windsor Ho-
pour le Samedi, retour
ndi.
ISLAND PARK
St-Laurent, à deux
de Valleyfield, devient
plus renommé, comme
nique. Pour circulaires
s'adresser à l'agent le

LAIN, S. EBBS
Agt. Pass. de la vile.
gt. Gén. des Pass.

LAROSE

Auditeur, Syndic

URANCE
U, VIE ET ACCIDENT,)

ue Rideau
189.
ons faites promptement

EVEQUE,

CANTEUR.

an : Marche By.

et Bijouteries
de toutes qualités. Seront
r cent au dessous des prix
que Article est garantie tel
on l'argent vous sera remis
, No. 30 rue Rideau, (près
urs.) Réparations de Mon-
garanties et à des prix

EMIN DE FER

COLONIAL

entre l'Ouest et tous les
u St. Laurent, de la Baie
province de Québec ; ainsi
u Brunswick, la Nouvelle
Prince Edouard, le Cap
s de la Madeleine, Terre-
erre.
rees quittent Montréal et
jours (dimanches excepté)
stination de tous ces points
de chars, en 27 heures et

ains express directs sur le
rcolonal sont brillamment
tricité et sont chauffés par
locomotive même, ce qui
lement au confort et à la
geurs.
s directs sont attachés des
et dortoirs, nouveaux et
que les chars salons pour

r les plus en vogue, ainsi
pêche les plus recherchés
route de l'Intercolonial qui

expéditeurs est appelée
facilités offertes pour le
rine et en général de toutes
à destination des Provinces
neuve, aussi pour l'expor-
des produits expédiés aux
pe.
informations concernant le
s'adresser à
t des billets,
ks, Ottawa, ou à
E. W. ROBINSON,
du Fret et des Passagers
pour l'Est, P.Q.
Jacques, en face du
Lawrence Hall, Montréal.
Surintendant-Général,
in de Fer,
s Juin, 1891.

-GRANDE-
Vente Sans Reserve
—DE TOUTES—
MARCHANDISES D'ETE.

CERTAINES MARCHANDISES QU'ON DONNE PRESQUE.

Tapis d'Escalier de 7c. en montant.

Seersucker Crême de la verge seulement.

Indiennes de 5c., 6c., 7c., 8c., 9c. et 10c. en montant.

Dentelles Orientales de Couleurs 10c. en montant.

Un lot de Soies Barrées, Unies et Satins, valant beaucoup plus pour 25c. la verge.

Bas en Coton pour Enfants, valant beaucoup plus pour 5c. la paire en montant.

Un lot de Gazes et Net pour Voiles valant 15c. à 25c., pour 5c. la verge.

Blouses en Indiennes pour Dames 50c. en montant.

Couvrepieds de Couleurs de 50c. en montant.

Chemises d'Hommes en Flanellette réduites à 50c., 75c, 85c., $1.00 et $1.25.

Un lot de Hardes Faites à Moitié Prix.
Circulaires en Caoutchouc pour Dames à très bas prix.

Un lot de Frillings presque pour rien.

Des paniers de Franges, Boucles, Rubans, Collets de Papier et un grand nombre de Coupons à très bas prix.

Aussi Couvertes, Flanelles et beaucoup de Marchandises d'Automne bon marché.

Venez a Bonne Heure
—POUR AVOIR—
Plus de Choix.

Pigeon, Pigeon & Cie
49 et 51 RUE RIDEAU.
ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

PEINTURES
Preparees.

Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleures Manufactures du Dominion et du monde entier.

Leurs Qualites.

Sont Egales à n'importe lesquelles.
Supérieures au plus grand nombre.
Surpassées par aucune.

W. HOWE.
Fabricant de Peintures.
OTTAWA.

PROCLAMATION !

Je, A. Woodcock, Ottawa, D.O.C., Roi des Modistes, déclare la guerre contre toutes les personnes malfaisantes suivantes : le Prince Mensonge, Duc de la Déception, la Reine des Gros Profits, la Reine qui Veut-Trop, la Princesse Sangsue des acheteurs et tous ceux que je ne nomme pas, tous associés ensemble pour tromper mes amis, mes clientes et mes sujets, par leurs moyens frauduleux, leurs fausses prétentions et leur conduite indigne du siècle éclairé dans lequel nous vivons. Retenez bien ceci, vous, mes fidèles et éprouvées clientes, que j'ai des Chapeaux et des Bonnets qui coiffent les Dames à la perfection et à des prix qui font le bonheur de mes acheteuses. Chez moi, la Princesse du Prix-Fixe règne avec justice et équité, donnant satisfaction à l'acheteur et au vendeur depuis le Lundi matin jusqu'au Samedi soir, aux

Magasins "Bien Connus" de Modes et de Linge de Dessous,

312, 314, 316 ET 318
RUE WELLINGTON.

N.B.—Mesdames et Messieurs, le secret de la réussite dans ces affaires est de savoir calculer vite et de connaître ce que les clients ont besoin et la quantité de marchandises à acheter. Une bonne administration marche main à main avec le succès. Comme le commerce augmente, les acheteurs se succèdent.

Le "HUB"
VIS-A-VIS LE MUSÉE GÉOLOGIQUE
VINS ET CIGARES CHOISIS
TOUJOURS EN MAIN.
WM. CODD, Proprietaire.
548 RUE SUSSEX, OTTAWA

PIPE'S CURE FOR THE BEST MEDICINE FOR CONSUMPTION. La Meilleur Cure de la tousse En vente de toutes les pharmacies. 25 CTS

qu'Iquique regorge de vivres, que les fonds sont abondants, quand on sait que cette place, d'après sa situation géographique, n'est en aucune communication directe avec les centres de ravitaillement. D'un autre côté, on ne peut pas s'attendre de sitôt à un mouvement en avant, à une attaque sérieuse et définitive des troupes fidèles au gouvernement de Balmaceda. Dans les circonstances où se trouvent les deux armées belligérantes, tout porte à croire que la guerre traînera en longueur, qu'aucune action décisive n'aura lieu, qu'aucune rencontre sérieuse ne sera possible avant l'avènement du nouveau président élu, *Claudio Viecua*. Ce dernier ne prendra officiellement les rênes du gouvernement qu'au mois de septembre prochain, époque à laquelle il proposera aux insurgés de se soumettre, de se rendre, de terminer les hostilités et de se réunir à lui pour relever le pays des ruines de la guerre civile et travailler main dans la main de nouveau à sa grandeur et à sa prospérité. D'ailleurs tout le monde sait que les insurgés se sont révoltés et ont pris les armes en grande partie contre le président actuel Balcameda personnellement.

ENQUETE TARTE - McGREEVY

SÉANCE DU 22 JUILLET

La séance s'ouvre aujourd'hui par la lecture des documents mis à la disposition du comité par M. Julien Chabot, au sujet du vapeur "Admiral." Ces documents sont une hypothèque de $20,000 sur "l'Admiral" en faveur de M. James G. Ross ; (2) une lettre de M. Thomas McGreevy à M. Julien Chabot lui donnant instruction de vendre "l'Admiral" à son frère Robert, pour la somme de $25,000 ; (3) le 8 février 1888, Robert McGreevy rétrocède à Thomas McGreevy le pouvoir de nommer Julien Chabot gérant de "l'Admiral" ; (4) substitution de N. K. Connolly à James Gross, comme propriétaire de l'hypothèque de $25,000 ; (5) vente de "l'Admiral" à Nicholas Connolly pour la somme de $31,600.

Lecture est faite d'une lettre du colonel Moore de Portland, disant qu'il lui est impossible de venir en Canada donner témoignage devant le comité.

Martin P. Connolly continue sa déposition.

En réponse à M. Geoffrion le témoin dit qu'il ne sait pas si MM. Labbé et Milnes étaient au service de la société Connolly en 1888. En comparant les rapports des inspecteurs de la commission et des capitaines de drageurs, le témoin dit qu'il a constaté que les rapports des inspecteurs étaient plus élevés que ceux des capitaines. Le dernier reçu pris de ces inspecteurs était pour $65 ; il a été détruit ce printemps. Ce reçu était signé par M. Pelletier, qui est neveu de sir Adolphe Caron.

Les avocats font subir au témoin un long interrogatoire au sujet de la division qui a eu lieu en 1888 et intitulé B C. Lors de cette division, chaque associé paraît avoir droit à $7,595 80. mais un document montre que Robert McGreevy n'a reçu que $7,195.80, si les quatre autres associés ont reçu le même montant, où est allé la différence qui se trouve être de $2,000.

Le témoin dit que d'après livres, cette différence a été portée aux dépenses, mais il n'en a jamais connu l'emploi. Sur l'exhibit (E. 7) une somme de $2,000 est portée aux dépenses sans indication d'emploi ou de nom, mais il y a sur le document une nature et dans cette nature M. Geoffrion croit pouvoir lire le nom de M. Connolly.

Le témoin dit que ce n'est pas lui qui a tait la rature et que ce document n'a pas toujours été entre ses mains.

M. Osler dit que le livre de caisse particulier de M. Nicolas Connolly montrerait peut être l'emploi de cette somme. Ce livre de caisse doit avoir existé bien qu'il ne soit pas au nombre des livres produits, puisque dans les livres produits, on trouve des entrées transportées de ce livre de caisse particulier, qui devait être assez volumineux, puisque certaines entrées sont tirées des pages 237 et 239. Ce livre n'est pas devant le comité et le témoin reçoit instruction d'en faire la recherche.

En réponse à M. Ferguson, le témoin dit que M. Larkin n'a jamais eu une connaissance personnelle du paiement de commissions aux inspecteurs ou donations à d'autres personnes. Il a même eu une fois une dispute assez vive avec M. O. E. Murphy au sujet de ces dépenses.

M. L. J. Riopel, ex député de Bonaventure, donne sa déposition : Il dit qu'il a signé en compagnie de M. Thomas McGreevy et l'honorable M. Robitaille, président de la compagnie de la Baie des Chaleurs, le marché intervenu entre MM. C. N. Armstrong et Robert McGreevy au sujet de la vente de $75,000 de parts de Thomas et Robert McGreevy à C. N. Armstrong. Ce document a été signé en 1886, dans la tour du parlement à Ottawa.

M. Thomas McGreevy avait payé 10 pour cent sur ses parts en billets et ces billets ont été payés par un chèque de $7,500 fait par la compagnie de la baie des Chaleurs en faveur de Théodore Robitaille et L. J. Riopelle et payé par la banque du district de Richelieu, dont M. Taillon est gérant. Le sénateur Robitaille et L. J. Riopelle avaient des réclamations contre la compagnie pour services rendus et déboursés et avaient un crédit ouvert à la banque du district de Richelieu. La réclamation de L. J. Riopelle était de $5,000 et celle de l'honorable Robitaille et ses deux frères était de $25,000. Les directeurs de la compagnie étaient MM. Théodore Robitai le, Louis Robitaille, L. J. Riopel e, Thomas McGreevy, Robert McGreevy, François Giroux et Octave Martin.

Le 23 janvier 1839, l'hon. M. Thomas McGreevy a fait servir un protêt à la compagnie de la Baie des Chaleurs, alléguant qu'il y avait des irrégularités et que les parts des actionnaires et directeurs n'étaient pas payées suivant la loi.

Le témoin dit que les allégations de ce protêt sont fausses. La compagnie a retiré $500.000 de subventions du gouvernement fédéral et a construit 60 milles de chemin. En 1886, le témoin a eu une conversation avec sir Hector Langevin et celui-ci lui a conseillé de tâcher de régler les difficultés entre la compagnie et M. Thomas McGreevy.

Le témoin dit qu'il n'a fait aucun effort dans cette direction.

En réponse à M. Amyot le témoin dit qu'il ne sait pas si la compagnie a jamais déposé de fonds à la Banque du district de Richelieu. Il n'en a jamais eu connaissance. Mais la compagnie avait un crédit ouvert à cette banque.

A une heure, la séance est suspendue jusqu'à trois heures et demie.

SÉANCE DE L'APRES-MIDI

M. Lister continue à interroger M. Riopelle. Il demande au témoin si la compagnie avait dépensé d'autres fonds à part des frais d'incorporation. Il répond que les directeurs ont donné $30,000 en billets pour que cette plainte contre la compagnie soit retirée.

Alors, il devient évident, que les directeurs n'ont jamais payé une piastre comptant pour leur part dans l'entreprise. Bien, les billets furent donnés et par conséquent repris.

La subvention, dit-il, montait à $6.400 du côté du Gouvernement Fédéral et à $7,000 par mille du Provincial. Lui et le Sénateur Robitaille et tous les directeurs, à l'exception de Robert McGreevy, ont vendu leurs parts pour $75,000. M. Stewart demande si deux mois après le protêt, Thomas McGreevy n'avait pas transféré tous ses intérêts à Robert H. McGreevy.

Le témoin croit que c'est exact, ajoutant que ce n'était seulement qu'avec M. Robert H. McGreevy que la compagnie avait affaire. Robert McGreevy était le surintendant du chemin. Au sujet de la vente des parts des six directeurs pour $75,000, Thomas McGreevy n'a rien eu à faire dans la transaction. Le montant a été payé en chèques.

En dehors de cette somme, les directeurs avaient à payer un nombre d'engagements. Les directeurs avaient dépensé de grosses sommes et donné beaucoup de leur temps pendant huit et neuf ans, sans aucune rémunération, ce montant ne fut simplement qu'un remboursement qu'on leur a fait pour leurs dépenses et leur temps. Il ne sait pas si Thomas McGreevy a jamais reçu un sou pour son premier intérêt dans la voie ferrée. L'arrangement fait avec les contracteurs disait qu'ils toucheraient les subventions et la moitié du stock.

TEMOIGNAGE DE ROBERT MCGREEVY

Robert McGreevy est rappelé ensuite.

M. Steward, avocat de Thomas McGreevy se plaint que l'ordre du Comité pour la production des livres de Robert McGreevy, n'a été executé qu'à moitié. Le témoin dit que M. Stewart et Fitzpatrick sont ses avocats de la poursuite dans les procès qui lui sont intentés à Québec, et que montrer les livres à ces messieurs, ce serait lui causer un immense préjudice. L'ordre qu'il a reçu de produire ses livres a été donné dans un mouvement de précipitation, à la hâte, et il n'a pas eu le temps de présenter ses observations à ce sujet.

Interrogé par M. Geoffrion, le témoin déclare que pendant trente ans, il a été l'associé de son frère comme contracteur. Les premières relations d'association qu'ils ont eu ensemble furent au sujet des travaux de Québec, le 6 septembre 1882 ; il identifie les articles de l'association qu'il lit lui-même, démontrant que les parts de chacun à verser dans le fonds des dépenses étaient les suivantes : P. Larkin, 20 % ; O. E. Murphy 25% ; Nicholas Connolly 25% ; R. H. McGreevy 30%. Le montant de ce capital n'a pas été fixé et personne ne fut obligé d'y verser quelque chose. C'était à l'époque où le contrat du dragnage fut obtenu du Parlement. Votre frère savait-il que vous étiez engagé dans ce contrat ? Oui ; il le savait très bien, car il m'a dit avant de m'engager complètement que je ferais mieux d'attendre que lui ait vu Sir Hector et avoir sa permission pour entrer dans l'affaire ou non.

Avez vous eu avec lui une autre conversation à ce sujet ?

Oui, il m'a dit que Sir Hector ne voyait aucune raison, pourquoi je ne m'associerai pas dans l'affaire, et j'ai alors supposé que la réponse était assez explicite et assez claire. (Rires).

Le témoin continue : Quand les soumissions ont été demandées et remplies, il fut entendu avec Larkin, Connolly et Cie que je ferais une soumission isolée et qu'elle serait faite au nom de Beaucage. Je ne me suis nullement intéressé de la soumission Larkin, Connolly et Cie, mais j'ai rempli la soumission Beaucage à leur connaissance. La soumission Beaucage était plus basse que celle de Larkin, Connolly et Cie.

Le témoin lit ensuite les différentes soumissions, démontrant que l'offre de Larkin, Connolly et Cie montait à $138,845, celle de Beaucage à $131,267, celle de Askwith à $128,860, de Fréchette et Miller à $98,450 ; celle de Moore à $217,995, de Blake et Cie à $242,100. D'après ces différentes offres, celle de Fréchette et Miller était la plus basse, puis venait celle de Askwith, enfin celle de Beaucage suivait troisième.

A M. Ouimet. Les qualités étaient données toutes semblables dans la spécification aux soumissionnaires.

A M. Geoffrion. J'ai compris que les conditions imposées par les Commissaires du Hâvre étaient telles que Fréchette et Miller et Aswith ne pourraient les remplir. Ces conditions ont été demandées après l'ouverture des soumissions.

La soumissions Beaucage fut retirée. Aucune sécurité n'avait été déposée avec les soumissions.

Les contrats furent signés en Septembre, 1882, et les travaux commencèrent dans le printemps de 1833. On n'a pas demandé au témoin de verser un capital, comme il avait été entendu. L. C. et Cie continuerent le draguage jusqu'en 1886. Alors, en 1887, il y eut un changement dans le contrat. Durant les quatre années précédentes ; 80,000 verges furent dragués, comme il suit : En 1884 et 1885, 70,000 verges, et en 1886, 10,000. Le prix du draguage, d'après l'évaluation de l'Ingénieur, fut pour 1886 de $38,544 ; et les recettes étaient de $87,293, la quantité draguée ayant été de 335,000 verges, comme ce fut reconnu, à l'avérage de 30 cents, ce a devait donner $106,000 de recettes pour cette année.

Quant au draguage de 1886, la plus grande quantité fut jetée dans la rivière. Après la fermeture de la saison, aucun ordre ne fut donné aux commissaires que la société continuerait le draguage avec ces profits. Le témoin était satisfait des profits de l'année 1886. L'ingénieur résidant et surveillant les travaux, fit une réduction de 5 cents par verge, vu que l'on vidait les matières retirées dans la rivière. Il croit se rappeler que dans le courant de l'automne, cinq cents ont été rendus.

En 1883 la compagnie eût le contrat du cross-wall, dans lequel le témoin avait un intérêt de 30%, et dans cette occasion, le témoin aussi remplit un contrat, avec le consentement de la société, au nom de George Beaucage. La société fit encore une autre soumission au nom de George Gallagher. Ensuite les associés se réunirent dans le bureau du témoin, situé sur la rue Dalhousie, en dessous du bureau de Thomas McGreevy.

Les moyens de communication entre les deux bureaux étaient une trappe dans le plancher dans haut qui marchait, ouvrait au moyen d'un poids. Dans le bureau Murphy, les Connollys et le témoin étaient présents, quand les soumissions furent comparées et arrêtées, afin de les rendre consécutives. Thomas McGreevy était certain que le témoin était engagé dans le contrat. Un chèque fut placé comme dépôt dans la soumission Beaucage, Beaucage retirant lui-même l'argent de l'Union Bank. Comme directeur de l'Union Bank, Thomas McGreevy, telle était l'impression du témoin, aidait Beaucage à retirer cet argent.

Ce n'était pour ainsi dire qu'une impression, mais le témoin n'avait pas connaissance du fait. Le témoin lit alors une lettre de Thomas McGreevy, datée d'Ottawa, du 5 Mai, dans laquelle il disait : "Les soumissions pour le Cross-Wall sont arrivées ici hier, et sont enfermées jusqu'à Lundi, quand je commencera son ca cul. Je vous écrirai mardi prochain, et vous ferez connaître le résultat. Larkin était ici hier, et je lui ai dit qu'il était inutile de se débarrasser de Peters, car il y aura de l'hésitation pour donner le contrat à la plus haute soumission et vous devez vous tenir à la soumission Beaucage, comme "le prix étant raisonnable".

Une autre lettre est produite, et le témoin lit : "Je souhaite de pouvoir vous apprendre demain le résultat des soumissions pour le Cross-Wall. Faites vos arrangements corrects avec Beaucage, avant que le résultat soit connu. Je vous préviendrai à temps."

Le témoin lit ensuite l'article du contrat qui dit que Beaucage acquiesce à transférer tous ses droits à la soumission, à Larkin, Connolly etc., pour $8,000. Une autre lettre de mai, 1883, venant de Thomas McGreevy, lui dit : "J'ai vu Boyd ce matin. Il n'a pas fini le Cross-Wall ; je le reverrai cet après-midi et vous écrirez."

Avez-vous eu une entrevue avec Thos. McGreevy quelque temps après cela et où ?

Oui, j'ai rencontré Thos. McGreevy quelques jours après à Montréal, celui-ci m'ayant donné rendez-vous et il m'a fourni des renseignements au sujet des calculs de de M. Boyd, rapport aux soumissions.

De quelle nature étaient ces renseignements ?

Ils m'indiquaient les calculations de Boyd, les quantités demandées aux soumissions. J'ai pris une copie de ces renseignements. De plus, il m'a donné les taux de la soumission Peters. J'ai donné ce papier à M. Tarte.

M. Geoffrion présente alorr la photographie de la carte postale envoyée par Thomas à Robert. Elle disait : Peters, $20,000, ou $8.00 par pied courant ; Samson, $26,000 ou $10.50 par pied courant ; Larkin Connolly et Cie $500 ou 25 cents par pied courant.

Nous avons ensuite décidé de faire retirer à Gallagher sa soumission, ce qu'il a fait.

Le Comité s'est ajourné à ce matin 10 heures.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE DU 22 JUILLET

Toute la séance d'aujourd'hui a été consacrée à la continuation du débat sur le budget.

Le premier discours a été prononcé par M. White, de Shelburne, qui a fait une défense très habile de la politique du gouvernement.

M. Beausoleil a prononcé un discours sur l'industrie du sucre de betterave et a demandé au gouvernement d'accorder à cette industrie la même protection que le gouvernement des Etats-Unis accorde à la production des sucres indigènes.

M. Sproule fait un discours de trois hrs. en faveur de la protection : *The old flag and the old policy.*

M. Lavergne répond à M. Sproule. Il montre que la politique du gouvernement est toute au désavantage de la classe agricole et principalement de la province de Québec : Taxe sur la farine, taxe sur le pétrole, taxe sur le charbon, taxe sur les instruments aratoires, etc. D'un autre côté les dépenses ont augmenté dans tous les départements et les dépenses sont aujourd'hui de douze millions de plus que du temps de M. MacKenzie, et le gouvernement actuel, en exerçant une sage économie, diminue les dépenses d'au moins 6 ou 7 millions de piastres.

Le seul remède au mal dont souffrent le commerce et l'agriculture en Canada, s'est l'adoption d'une politique de réciprocité commerciale illimitée entre le Canada et les Etats-Unis ; c'est la politique contenue dans la motion de Sir Richard Cartwright pour laquelle il se propose de voter comme tout véritable ami de son pays devrait faire.

M Davin fait un discours humoristique dans lequel il se plaint que les deux partis mettent trop d'acrimonie dans le débat. La discussion serait plus profitable au pays, si elle était faite en vue de rechercher la vérité, au lieu d'être simplement dans le but d'obtenir un avantage de parti. M. Davin discute la question des rapports commerciaux du Canada avec les pays étrangers et les Etats-Unis.

M. Semple prononce un bon discours en faveur de la réciprocité et à 12 20 hrs. la séance est levée.

M. Adams à la parole pour la prochaine séance.

NOUVELLES LOCALES

—M. William Palen, entrepreneur public bien connu en cette ville, est mort hier.

—Une très belle fête eut lieu lundi dernier dans la matinée, à l'église romaine catholique de Rockland ; M. Aristide Thibault, de Hull, frère de l'échevin Thibault, conduisait à l'autel Mlle Léonida, fille de M. Joseph Gougeon, de Rockland.

La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. Père Hudon, curé de la paroisse ; le garçon d'honneur était M. Philéas Thibault et la demoiselle d'honneur, Mlle Victorine Thibault. Après avoir fait honneur à un repas de noces magnifique, offert par le père de la mariée, les jeunes époux sont partis en voyage, passer leur lune de miel. A cette heureuse occasion, les jeunes mariés ont reçu de nombreux et très beaux cadeaux, ainsi que de tous ceux qui leur ont rendu visite, des souhaits pour leur bonheur et leur prospérité.

—Un orphelin anglais, âgé d'environ 17 ans, recueilli par Mme Veith de Billings Bridge, s'est sauvé de chez elle hier matin, sur le coup de sept heures. L'officier de police de Comté, J. B. MacKenzie, notifié vers dix heures de sa disparition, s'est mis à la recherche du jeune deserteur. Il a appris que le jeune homme avait été vu aux environs de Manotick et avait pris le chemin de Manotick. M. MacKenzie atteignit Manotick à six heures et demi et le trouva caché parmi des tas de paille d'avoine. L'ayant arrêté, il le ramena à son dernier domicile, et lui fit promettre de ne plus s'évader à l'avenir.

D'après ce que nous avons entendu dire, le jeune garçon avait fait dix-huit milles à pied et était arrivé à Manotick à quatre heures de l'après-midi. Il était presque épuisé. Il s'était déjà échappé, il y a deux ans, et avait travaillé chez un fermier, aux environs de Manotick. Ce fermier, dont le nom n'est pas connu devait, d'après les ondits du jeune orphelin, lui faire cadeau de sa ferme, après que ce dernier aurait consacré au premier, sept années de son travail et de son temps. Le jeune garçon s'étant souvenu de cette promesse alléchante, avait résolu de retourner chez son ancien maître. M. Mackenzie nous a dit que l'on éclaircirait cette affaire au plus tôt. Si ce fermier a agi, comme le jeune homme le prétend, le premier sera poursuivi devant les tribunaux.

—Un Ordre-en-Conseil a été rendu, défendant strictement aux commis du Département de l'Intérieur, des Affaires Indiennes, et du Bureau de Poste, de ne plus quitter les bureaux pour aller dîner. Les commis du Département des Douanes ont été prévenus que dans quelques jours, ils faudraient qu'ils se conforment aussi à ce nouvel ordre. On s'est aperçu que beaucoup de ces messieurs les employés prenaient par trop leurs aises et ne retournaient tout doucement, pour ne pas troubler leur digestion, qu'à trois heures au bureau, pour le quitter à quatre. Le Gouvernement ne se refuse pas à ce qu'ils prennent soin de leur petite santé, mais veut aussi que son travail soit fait.

—Un fermier de Plantagenet racontait hier matin sur le marché un bien triste accident qui était arrivé à un engagé dans cette partie du pays, vendredi dernier. Ce malheureux accident a occasionné sa mort. Le nom de la victime était Michael Dunnett et il était au service de M. John Connell, un fermier du voisinage. Le jour en question Dunnett coupait des billots sur la ferme, quand sa hache glissa et entra dans son pied gauche entre le gros doigt et le suivant. Le trismus se mit dedans et le pauvre garçon s'affaiblit jusqu'à hier matin, moment où la mort vint mettre un terme à ses horribles souffrances. Dunnett était âgé d'environ quarante ans, n'était pas marié, et venait croit-on de Morristown N. Y. de l'autre côté de la rivière de Brockville. Il a été enterré aujourd hui.

—Les répartiteurs des taxes de la cité de Hull, doivent commencer, lundi prochain leur travail d'évaluation de la propriété.

—Le Conseil de Ville de Hull a fait saisir dernièrement, les ménages des gardiens de barrières des chemins d'Aylmer et de Chelsea, pour les taxes municipales, dues par les compagnies, propriétaires de ces chemins macadamisés. Les gardiens vont porter la question devant les cours ; ne se croyant pas responsables des dettes des compagnies qui les emploient.

CHEZ LES CHARTREUX

On annonce que le Rev. M. Bouillon, chanoine de l'évêché, est allé visiter la maison des Chartreux en France, dans le but de se joindre à cet ordre religieux. On dit que depuis longtemps déjà M. Bouillon avait manifesté le désir de finir ses jours dans un monastère.

ASSEMBLEE DES COMMISSAIRES

Les commissaires des licences MM. Jameron (président) Leblanc et Quinn se sont réunis hier après-midi à l'hôtel de ville, pour considérer les demandes de transfert adressées à la commission par Mme McKenna, C. L. Belier et J. Purdy.

La première demande comportant un changement d'arrondissement :—de la rue Dalhousie à la rue Bank.—devait être accompagnée d'une requête signée par la majorité des contribuables de l'arrondissement dans lequel on désire transférer la licence.

M. Lett, ayant constaté que la requête de Mme McKenna ne portait pas cette majorité, la demande de transfert a été refusée.

Le transfert de la licence de C. L. Belier est accordé ainsi que celui de G. Boulger à J. Purdy.

GRANDE DIMUNITION !

SIX PORTRAITS CABINET
En tous Genres.
$1.00
Photographie Jarvis, 141 rue Sparks.
ARGENT COMPTANT.
Durant tout le mois de Juillet.

IMPORTANT

A MM. LES COMMERÇANTS ET LES GENS DE BUREAUX.

Je viens de recevoir un grand assortiment de Papeterie, Enveloppes, Crayons, Plumes, Livres de Comptes, Etc., que je vendrai à des prix excessivement bas.

Une visite est respectueusement sollicitée.

P. C. Guillaume, Libraire
COIN DES RUES SUSSEX ET YORK.

Au Magasin du Bon Marche

Pour Montres, Horloges, Bijouteries et Angenteries.

Huiliers pour..	$2.75 et $3.00	en montant
Marinadiers...	1.25 et 1.50	"
Beurriers.....	2.00 et 2.50	"
Bagues en or pour Dames..	2.00	"

Aussi un grand choix d'épinglettes et de bracelets pour 25 cts. valant 50 cts, etc., etc.

Nous faisons une spécialité du réparage des montres et de la bijouterie. Nos prix sont très modérés. Une visite est sollicitée.

Jos. E. Tremblay & CIE.
113 RUE RIDEAU

CAPITAL STEAM LAUNDRY
100 Rue Rideau 100
Lavage et repassage faits sous le plus court délai et aux plus bas prix.
OUVRAGE GARANTI
Nous faisons une spécialité du lavage des rideaux et des chemises blanches.
L. BELANGER
Téléphone No 577. Gérant.
Paquets pris et retournés à domicile gratuitement.

PETITE GAZETTE

ON DEMANDE pour l'école séparée du village de Clarence Creek Ont. un instituteur muni d'un certificat lui permettant d'enseigner le français et l'anglais pour salaire ou autres informations s'adresser à M Laviolette, Sec. Trésorier.

ON DEMANDE—Un bon agent voyageur pour le commerce de ville. Emploie constant. Avantages particuliers à ceux qui commenceront maintenant. Articles spéciaux. Ne tardez pas. Le salaire compte du premier jour. BROWN BROS., Trees nurserymen, Toronto, Ont.

A LOUER :—Trois maisons au coin des rues Cathcart et King. Nouvellement construites et munies des commodités les plus modernes. Loyer raisonnable. Possession immédiate. S'adresser à John Gunn No 262 rue Cathcart.

AVIS AUX MERES—Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au gout. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

La Brosse a soulier Envolee

Je ne la regretterai pas. Une bouteille de
Wolff's ACME Blacking
est une éponge pour tenir mes souliers propres épargnent beaucoup de travail et le cuir du souier.

D'une table en sapin faites une table en noyer.
D'une armoire de cuisine en peuplier, une armoire de chêne.
D'un berceau en jonc, une berceuse en acajou.
Voyez ce que l'on peut faire avec une bouteille de
PIK-RON
Vendu partout.
LIMITED & Cie, Agents Généraux pour le Canada, 138 rue King O., Toronto, Ont. (4)

Manque de Forces
ANÉMIE — CHLOROSE — DÉBILITÉ — ÉPUISEMENT

LE FER BRAVAIS
expérimenté par les plus grands Médecins du Monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. — Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire. Il ne noircit jamais les dents.
Se défier Imitations et Contrefaçons.
Exiger la Signature R. Bravais, imprimée sur Etiq. DÉTAIL : TOUTES LES PHARMACIES. Gros : 40 et 42, Rue St-Lazare, Paris

ST. LAWRENCE HOTEL.
BAS DU FLEUVE ST. LAURENT.
RIMOUSKI, P. Q.
Offrant aux touristes le confort de la vie en famille, belle place de bains, air pur, belles promenades en voiture, promenade en bateau et lieux de pêche.
Prix raisonnables pour les familles.
A. ST. LAURENT & CIE.
PROPRIÉTAIRES.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

Des Soumissions Cachetées, adressées au soussigné et ayant le suscription, "Soumissions pour Travaux aux Bâtisses du Nouveau Parlement," seront reçues à ce Département jusqu'à Mardi, à midi, le quatrième jour d'Août prochain, pour le "Grand Escalier et la Grille Ornementale ; " pour les travaux "en bois et en fer "; pour "les peintures, la charpente, les vitres, etc.," pour tous les travaux enfin à faire dans les Bâtisses Départementales du Nouveau Parlement.

On peut obtenir des modèles de soumissions imprimées à ce Département, et les soumissionnaires sont avertis qu'aucune de leurs soumissions ne sera acceptée, à moins qu'elle ne soit faite dans les formes voulues, signée par la main même de chaque soumissionnaire (comprenant chaque membre de la société), accompagnée de son adresse à la poste, et remplie selon les règles et aux places mentionnées.

Chaque soumission pour "ouvrage en bois et en fer," devra être accompagnée d'un chèque de quatre mille piastres, accepté par une banque, et un autre de deux mille piastres devra aussi accompagner toute soumission pour travaux du "G and Escalier et de la grille ornementale" et un autre semblable de deux mille piastres devra encore accompagner toute soumission pour les travaux de "peinture, de bois ouvragé et de vitres." Chaque chèque devra être fait payable à l'ordre du Commissaire des Travaux Publics pour Ontario, et sera perdu dans le cas où le soumissionnaire refusera le contrat, ou ne le remplira conformément à sa soumission, quand il sera appelé à le remplir. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Comme garantie que le contrat sera rempli d'une manière satisfaisante, on exigera des sécurités sur propriétés ou en argent, déposé, obligations publiques ou municipales, ou actions sur des banques au montant de 15 pour cent, sur le total de la soumission, qui deviendront payables sans le contrat, du juel 15 pour cent, le montant du chèque accepté accompagnant la soumission sera considéré séparément.

Chaque soumission devra être signée par la propre main du soumissionnaire, ou au moins par deux personnes qualifiables et responsables, toutes deux habitant dans Ontario, qui consentiront à servir de cautionments pour la bonne exécution des travaux, et l'accomplissement exact de toutes les parties du contrat, dans tous ses détails.

Les plans peuvent être vus au bureau du Commis des Travaux dans les nouvelles bâtisses ; on pourra dans ce bureau obtenir tous les renseignements nécessaires, ou les avoir encore en s'adressant au Département.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission.

C. F. FRASER,
Commissaire, etc.
Département Travaux Publics pour Ontario,
Toronto, 10 Juillet, 1891.

AUX CONTRACTEURS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, portant la suscription, "Soumissions pour Travaux," seront reçues jusqu'à midi le MARDI, LE QUATRE d'AOUT, pour les travaux suivants : Etablissement d'égoûts, Clôtures, etc., Hospice Mimico, abattoir, etc., hospice London, grange, répar